

# CCAS de la ville de Sainte-Adresse

## Séance du Conseil d'Administration du 17 janvier 2017

### Rapport d'orientation budgétaire 2017

A quelques semaines de l'examen du compte administratif 2016 et du budget de l'exercice 2017, madame DERUDDER expose ce qui suit :

#### **1. En section de fonctionnement**

Le compte administratif 2015 s'est chiffré à 98.183, 43 €. En section de fonctionnement, le budget primitif pour l'exercice 2016 était de 115.750, 35 €.

Au 16 janvier 2017, le résultat du compte administratif s'élevait à 52.882, 63 €.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont en diminution.

Rappel : 52.882 € en 2016, 98.183 € en 2015.

Il est constaté une baisse au chapitre 65, charges de gestion courante (39.670 € au compte administratif 2016, 99.650 € au budget primitif).

Madame DERUDDER explique que les aides bénéficient à moins de personnes et ce pour plusieurs raisons.

- Une certaine amélioration de la situation de certains usagers qui dépassent dorénavant les barèmes fixés par le conseil d'administration.
- La révision tous les 3 mois des dossiers individuels.
- Un nombre significatif d'admission en chantiers d'insertion.
- L'entrée en vigueur de la prime d'activité qui augmente mécaniquement les ressources des bénéficiaires.
- Le sentiment diffus d'une reprise de l'activité économique qui se traduit par des admissions en formations rémunérées ou en contrat de travail à durée indéterminée.

Par contre, madame DERUDDER précise que les secours exceptionnels ont augmenté. 6.889 € en 2015, 8.837 € en 2016.

Plusieurs propositions sont validées pour remédier à cette situation.

Financement par le C.C.A.S. du repas des seniors pour 2017. (Budget prévisionnel : 4.500 € pour 170 bénéficiaires.)

Quant aux recettes, une diminution est constatée sur les chapitres suivants :

- Au chapitre 70, vente de produits : les recettes de vente des concessions du cimetière municipal dont un tiers sont reversées par la Ville se chiffrent à 7.287, 44€ (contre 12.485 € en 2015).
- Madame BERTHELOT demande s'il y a une explication à cette baisse. Madame DERUDDER répond en précisant que l'on constate une diminution du nombre d'inhumations au profit des crémations.

Au chapitre 77, produits exceptionnels, il est également constaté une diminution notamment des recettes provenant de la souscription engagée auprès des particuliers et des quêtes organisées à l'occasion de cérémonies de mariage : 3.476.50 € en 2016, 4.978,38 € en 2015.

Quant au chapitre 74, dotations subventions participations, où est inscrite la subvention de la Ville, principale source de recettes du C.C.A.S., 75.000 € sur un total de 87.000 €, il reste stable. Le montant de cette subvention est identique depuis 2013 et il n'est pas prévu qu'il soit augmenté en 2017.

## **2. En section d'investissement.**

Un débat s'instaure sur la politique des prêts mise en place par le C.C.A.S. Il est proposé d'augmenter de manière significative le montant consacré aux prêts lors de la préparation du budget 2017 (7.000 € au lieu de 3.500 €).